



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
des Hauts de France

Unité Départementale de l'Oise  
Tél. 03.44.06.26.50

## HABILITATION JURY TITRE

Je soussigné, Monsieur Marc PILLOT, Directeur de l'Unité Départementale de l'Oise de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts de France,

Conformément aux dispositions de :

- ☞ l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- ☞ l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- ☞ Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

ET ■ son attestation de présence à la session de formation du 26 octobre 2017 effectuée au Centre AFPA de Beauvais, par Madame MULLER, Formatrice.

J'ai pu vérifier que Monsieur SMORODINTZEFF Gilles, remplissait les critères me permettant de l'habiliter en tant que :

### MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

### TECHNICIEN EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION ET ETUDES DE PRIX

dont l'arrêté de spécialité du 27/03/2017 a été publié au Journal Officiel le 06/04/2017.

Cette habilitation, prendra fin le 15 Avril 2020.

Fait à Beauvais, le 16 novembre 2017  
en 2 exemplaires.

**P/ La Directrice Régionale,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale  
de l'Oise,  
La Directrice Adjointe du Travail,  
Responsable du Pôle IDE**

**Nathalie DROUIN**



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
des Hauts de France

Unité Départementale de l'Oise  
Tel. 03.44.06.26.50

## HABILITATION JURY TITRE

Je soussigné, Monsieur Marc PILLOT, Directeur de l'Unité Départementale de l'Oise de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts de France,

Conformément aux dispositions de :

- ☞ l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- ☞ l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- ☞ Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

**ET** ■ son attestation de présence à la session de formation du 26 octobre 2017 effectuée au Centre AFPA de Beauvais, par Madame MULLER, Formatrice.

J'ai pu vérifier que **Monsieur SMORODINTZEFF Gilles**, remplissait les critères me permettant de l'habiliter en tant que :

### MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

### TECHNICIEN METREUR EN REHABILITATIO DE L'HABITAT

dont l'arrêté de spécialité du 21/03/2017 a été publié au Journal Officiel le 04/04/2017.

Cette habilitation, prendra fin le 15 Avril 2020.

Fait à Beauvais, le 16 novembre 2017  
en 2 exemplaires.

**P/ La Directrice Régionale,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale  
de l'Oise,  
La Directrice Adjointe du Travail,  
Responsable du Pôle IDE**

**Nathalie DROUIN**



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
des Hauts de France

Unité Départementale de l'Oise

Tel. 03.44.06.26.50

## HABILITATION JURY TITRE

Je soussigné, Monsieur Marc PILLOT, Directeur de l'Unité Départementale de l'Oise de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts de France,

### Conformément aux dispositions de :

- ☞ l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- ☞ l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- ☞ Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

**ET** ■ son attestation de présence à la session de formation du 26 octobre 2017 effectuée au Centre AFPA de Beauvais, par Madame MULLER, Formatrice.

J'ai pu vérifier que Monsieur SMORODINTZEFF Gilles, remplissait les critères me permettant de l'habiliter en tant que :

### MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

### TECHNICIEN SUPERIEUR DU BATIMENT EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

dont l'arrêté de spécialité du 07/03/2017 a été publié au Journal Officiel le 18/03/2017.

**Cette habilitation, prendra fin le 15 Avril 2020.**

Fait à Beauvais, le 16 novembre 2017  
en 2 exemplaires.

**P/ La Directrice Régionale,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale  
de l'Oise,  
La Directrice Adjointe du Travail,  
Responsable du Pôle IDE**

**Nathalie DROUIN**



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
des Hauts de France

Unité Départementale de l'Oise

Tél. 03.44.06.26.50

## HABILITATION JURY TITRE « renouvellement »

Je soussigné, Monsieur Marc PILLOT, Directeur de l'Unité Départementale de l'Oise de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts de France,

Conformément aux dispositions de :

- ☞ l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- ☞ l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- ☞ Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

ET ■ son attestation de présence à la session de formation du 17 juillet 2018 effectuée au Centre AFPA de BEAUVAIS, par Madame MULLER, Formatrice, référente emploi / certification.

J'ai pu vérifier que Monsieur SMORODINTZEFF Gilles, remplissait les critères me permettant de l'habilitier en tant que :

### MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

### TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT EN DESSIN DE PROJET

dont l'arrêté de spécialité du 28/03/2017 a été publié au Journal Officiel le 04/04/2017.

Cette habilitation, prendra fin le 15 Avril 2020.

Fait à Beauvais, le 26 juillet 2018  
en 2 exemplaires.

**P/ La Directrice Régionale,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale  
de l'Oise,  
La Directrice Adjointe, responsable du Pôle IDE**

  
**Nathalie DROUIN**



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
des Hauts de France

Unité Départementale de l'Oise

Tél. 03.44.06.26.50

## HABILITATION JURY TITRE « renouvellement »

Je soussigné, Monsieur Marc PILLOT, Directeur de l'Unité Départementale de l'Oise de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts de France,

Conformément aux dispositions de :

- ☞ l'article 6 du décret n° 2002-1029 du 2 août 2002, relatif au titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi,
- ☞ l'article 3 de l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif à la délivrance du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi, modifié par l'arrêté du 9 mars 2006,
- ☞ Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du Titre Professionnel du ministre chargé de l'emploi, qui annule et remplace l'arrêté du 9 mars 2006.

Au vu des pièces suivantes :

curriculum vitae ■ pièce d'identité ■ fiche navette ■ fiche d'habilitation ■

ET ■ son attestation de présence à la session de formation du 17 juillet 2018 effectuée au Centre AFPA de BEAUVAIS, par Madame MULLER, Formatrice, référente emploi / certification.

J'ai pu vérifier que Monsieur SMORODINTZEFF Gilles, remplissait les critères me permettant de l'habilitier en tant que :

### MEMBRE DE JURY

Pour l'organisation des sessions d'examen visant la spécialité du titre professionnel du ministère chargé du travail, intitulée :

### METREUR

dont l'arrêté de spécialité du 17/02/2015 a été publié au Journal Officiel le 11/03/2015.

**Cette habilitation, prendra fin le 3 Mars 2020.**

Fait à Beauvais, le 26 juillet 2018  
en 2 exemplaires.

P/ La Directrice Régionale,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale  
de l'Oise,  
La Directrice Adjointe, responsable du Pôle IDE

Nathalie DROUIN